

Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1995 - Adoption du projet - Demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Général - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Besançon Ville Ouverte aux Jeunes fête en 1995 sa dixième édition. Elle se déroulera du 1^{er} au 9 juin.

La manifestation qui a maintenant une maturité certaine fonctionne sur un principe désormais bien établi : travailler en étroite collaboration (accompagnement technique et pédagogique...) avec le Service Culturel pour permettre à des jeunes créateurs bisontins et régionaux (compagnies - groupes - associations - ateliers) de réaliser un projet et de présenter un spectacle durant le Festival Tremplin et révélateur du bouillonnement culturel de la Ville. BVOJ agit dans trois domaines de création : la musique, le théâtre et la danse, en laissant dans chacun d'eux une large ouverture à la créativité (musique classique, contemporaine, rock...) (théâtre de création collective, de répertoire...) (danse contemporaine, danse urbaine...).

Le budget de l'ensemble de l'opération est le suivant :

- 130 000 F : **Organisation Générale** (y compris valorisation du travail des services municipaux),
- 120 000 F : **Communication** (plaquettes, affiches et divers),
- 450 000 F : **Aide aux projets** (subventions, aides complémentaires dont mise à disposition des salles de spectacles).

Au total : 700 000 F.

Il sera financé comme suit :

- 600 000 F : Ville de Besançon (dont 314 963 F inscrits au Budget Primitif),
- 50 000 F : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté,
- 50 000 F : Conseil Général du Doubs.

Sur avis favorable de la Commission Vie associative, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet BVOJ et le plan de financement,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de la DRAC et du Conseil Général,
- inscrire au budget le montant des subventions en recettes au chapitre 945.91 / 7371-89029 (subventions de l'Etat) et 7373-89029 (subventions du Département) code service 41010 au fur et à mesure de leur encaissement,
- verser les subventions suivantes :

* **10 000 F** à la Compagnie Barcarolle pour la création d'un spectacle pour le jeune public «*Le Guetteur de Lune*».

* **5 000 F** au Théâtre de l'OMEGA pour une création collective sur le thème du travail.

* **10 000 F** à la Compagnie Boutique du Conte pour un spectacle *«Les Poissons Volants»* à partir d'un texte d'Henri Gougaud.

* **5 000 F** à l'Association GRAVITATION pour une pièce adaptée de l'*«Eveil du Printemps»* de Franck Wedekind.

* **5 000 F** à titre d'acompte à la Troupe en Trop pour *«Etoile»*, spectacle adapté du «Petit Prince» de St-Exupéry et *«Amère Henrietta»*, concert dialogue entre deux groupes rocks régionaux.

* **10 000 F** au Théâtre Universitaire pour un spectacle de création collective sur le thème de la Science et de la Science Fiction.

* **12 000 F** à l'Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire pour la réalisation d'un spectacle de musique contemporaine autour de l'œuvre de Maurice Ohana *«Trois contes de l'Honorable Fleur»* et la mise en place de concerts de Musique de Chambre.

* **15 000 F** au Centre Polyphonique pour la création d'un spectacle choral sur le thème de la lettre avec plus de cent enfants du Quartier des Clairs-Soleils, des musiciens et comédiens.

* **5 000 F** à l'Association Chœur à Corps pour la réalisation de l'*«opéra de la lune»* d'après Jacques Prévert.

* **10 000 F** à l'Association Sentimental Noise à titre d'acompte pour *«Les Portes»* création musicale de Christian Girardot d'après le château de Barbe-Bleue.

* **15 000 F** à l'Association Découvert Autorisé à titre d'acompte pour du *«Rock au Barock»* projet et spectacle associant 3 groupes «rock» et un ensemble du Conservatoire à partir d'un répertoire musical du XVII^{ème} Siècle.

* **25 000 F** à Anatole Production à titre d'acompte pour *«OMBiasy»* création musicale «rock, jazz, fusion» de René Andriantavy et l'organisation d'*«Athina»* spectacle de danse Rap de la Compagnie Accrorap.

* **2 500 F** à l'Association Atelier Musical de Serre-Les-Sapins pour le spectacle de chanson *«Des mots pour Conter»* de Raoul Gagliolo groupe Pantai.

* **8 000 F** à l'Association Los Production pour la présentation et la promotion de jeunes groupes régionaux leaders en particulier «Horace Pinker» et «Artistes réalistes».

* **15 000 F** à la Compagnie du Courant d'Air pour le spectacle chorégraphique *«Quai des Confidences»*.

* **10 000 F** à l'Association l'Enversdescorps pour *«La chaise à la Peau Blanche»* de Benoît Lesage et la création de l'Atelier de Recherche Chorégraphique de Morteau.

* **15 000 F** à la Compagnie La Salamandre pour la création du spectacle de rue *«Gong»*.

* **5 000 F** à la Compagnie Tournesol pour la réalisation et la présentation d'un spectacle aérien en plein air.

Les subventions seront versées sur note du Service Culturel.

La dépense totale, soit **182 500 F** sera prélevée sur le chapitre 945.91 / 657-89029 code service 41010, abondée par un virement de 20 100 F depuis le chapitre 945.91 / 645-89029 code service 41010.

M. BAS : Monsieur le Maire, depuis maintenant 6 ans on a eu l'occasion, chaque année je crois, de vous faire part de notre scepticisme par rapport à la manifestation «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes». Je vois que les choses n'ont pas beaucoup évolué. On a effectivement évoqué l'idée dans le passé d'essayer de définir un concept plus précis. Il est dit dans le rapport de présentation que pour sa dixième édition, la manifestation a maintenant une maturité certaine, maturité peut-être mais à mon avis pas vraiment d'identité. Le montant alloué pour cette manifestation est important, 600 000 F c'est à peu près de l'ordre de ce qui est attribué pour le Festival, donc je crois qu'en dépit de leur caractère répétitif, nos remarques doivent continuer à être faites.

Je crois qu'il est dommage en effet pour une manifestation de cet ordre-là de ne pas chercher à lui donner une identité ou tout au moins un thème. On aurait pu peut-être profiter de cette année du centenaire du cinéma pour essayer de donner un thème générique autour du cinéma, autour de l'image. On en est à la dixième édition, ce festival est supposé être un révélateur du bouillonnement culturel comme il est dit dans ce rapport. Peut-être qu'au bout de dix ans on aurait pu présenter le bilan de ce bouillonnement culturel et les compagnies, les créateurs, les artistes qui ont pu émerger grâce à ce festival parce que c'est tout de même une de ses raisons d'être, permettre à des jeunes troupes qui ont peu de moyen, de s'exprimer, de monter des spectacles en public. Il serait donc intéressant de voir si, au bout de dix ans, certaines de ces troupes amateurs ont pu émerger et peut-être leur donner un coup d'éclairage particulier plutôt que de continuer chaque année à faire une sorte de manifestation fourre-tout comme elle nous est présentée. Deux suggestions : l'année du cinéma, peut-être quelque chose autour de l'image et les dix ans, peut-être une sorte de bilan informel ou de coup d'éclairage sur ce qui a permis d'être fait grâce à l'organisation de cette manifestation qui mobilise tout de même, je le rappelle, des moyens importants.

M. FOUSSERET : J'ai noté Monsieur BAS que vous aviez dit que vous étiez très sceptique ainsi que vos amis. Je pense que les quelque 2 000 jeunes qui, tout au long de l'année, préparent ces projets apprécieront comme ils apprécieront aussi le fait que ce projet est un projet fourre-tout ! Je me permets de vous rappeler que si effectivement «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» a dix années d'existence, c'est justement parce que ce n'est pas un projet qui a été plaqué artificiellement sur la vie culturelle bisontine mais au contraire qu'il correspond à un réel besoin. «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» n'est pas une manifestation qui se prépare deux mois à l'avance mais d'une année sur l'autre, voire plusieurs années à l'avance. Il y a tout un véritable travail de création qui est fait.

Chaque année, vous demandez une évaluation, donc je pensais que vous alliez nous refaire cette année le coup de l'évaluation, non ! C'est très bien, j'en suis ravi et je tiens quand même à vous dire, pour bien connaître le milieu culturel à Besançon et spécialement les jeunes créateurs, que si «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» n'existait pas, ce serait une petite révolution dans la ville car l'ensemble des structures culturelles de cette ville, des jeunes créateurs utilisent cette manifestation pour se révéler.

Vous dites que c'est un peu fade. Je vous signale qu'actuellement nous avons une demande de la troisième chaîne pour diffuser l'émission «pêche d'enfer» que vous connaissez dans «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes». Donc je crois quand même que cette manifestation a atteint une certaine maturité et que nous n'avons pas à en rougir, bien au contraire.

Vous parliez également d'un budget important. Sur les 600 000 F de la Ville de Besançon, 314 963 F sont inscrits au budget primitif, le reste étant la valorisation du travail de nos services. Je crois que vous avez aussi dit qu'il serait intéressant de faire le bilan de ceux qui se sont révélés dans

«Besançon Ville Ouverte aux Jeunes». Je vous rassure, ce sera fait et pour le dixième anniversaire nous essaierons d'inviter effectivement un certain nombre de ces jeunes. Je prends l'exemple des photographes ; alors qu'ils étaient ignorés de tous, entre autres des structures culturelles institutionnelles, nous avons aidé un certain nombre de photographes qui désormais travaillent dans les plus grands magazines et dont un, je crois, est en résidence à la Villa Médicis à Rome. Donc ce bilan est tout à fait positif et bien entendu nous le ferons savoir pour ce dixième anniversaire auquel vous êtes déjà conviés.

M. BAS : Entendons-nous bien Monsieur FOUSSERET. Il ne s'agit pas de critiquer ce qui est fait. Mes propositions vont dans le sens d'une tentative d'amélioration. Lorsque nous vous avons dit à plusieurs reprises, et vous en avez convenu, que la date était fixée à un moment qui n'était pas opportun au cours des précédentes années car trop proche des examens, c'était déjà dans le sens d'une amélioration de l'impact et de la possibilité d'avoir plus de participants. Je vois que cette année, la manifestation a été légèrement avancée, c'est un premier pas.

Lorsqu'il est proposé qu'il y ait un thème, même si c'est un thème générique, ce n'est pas une critique sur le fond ni sur ceux qui y participent. Naturellement, c'est une manifestation utile si elle permet à des troupes et à des jeunes créateurs de s'exprimer. Il ne s'agit pas de remettre tout cela en cause Monsieur FOUSSERET. Ce sont des contributions et des propositions. Je crois qu'effectivement nous avons voulu au cours de cette année faire en sorte qu'apparaisse tout de même Besançon comme étant la ville de naissance des Frères Lumière et de profiter d'une certaine façon des retombées de l'année du centenaire du cinéma. Peut-être y avait-il, dans une politique de communication sur une année, quelque chose à utiliser. Le cinéma est un thème fort pour les artistes, que ce soit la musique, la photographie, la danse et on pouvait peut-être mettre cela sous une approche générique.

Par ailleurs, je constate que vous avez intégré la proposition que j'ai faite tendant à établir le bilan des dix ans de BVOJ. Donc vous voyez bien que ce n'est pas une critique mais simplement une suggestion.

M. FERRÉOL : Juste une remarque parce qu'il me semble qu'il y a un peu confusion sur l'orientation de ce festival. J'invite en particulier notre collègue BAS pour voir un peu plus précisément ce qui se fait, que cela va bien au-delà d'une simple rencontre de groupes de jeunes qui s'expriment même si c'est important mais qu'il y a réellement un certain nombre de propositions qui sont du domaine de la création et de l'innovation. Je donne un exemple : le concert final qui va réunir trois groupes de rock et des élèves du Conservatoire qui travaillent sur la musique baroque, une musique du XVII^{ème} Siècle, c'est non seulement une expérience, c'est une forme de décroisement naturel qui, à l'époque où, vous le savez malheureusement, les gens sont de plus en plus tentés de s'enfermer dans des formes culturelles pré-existantes, est quelque chose d'innovant et d'intéressant. Ce n'est pas du tout une manifestation qui s'endort. Aussi, je vous invite à venir voir réellement ce qui s'y fait et peut-être pourra-t-on avoir une discussion plus approfondie.

M. FOUSSERET : M. BAS nous l'a déjà dit et je lui ai répondu qu'il n'était pas possible d'avancer «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» pour des raisons très simples, c'est que beaucoup d'intéressés sont des étudiants qui sont à Besançon pendant la période universitaire et après les examens de juin, il y a aussi les vacances. Ce n'est donc pas possible de faire autrement. A quelques jours près, c'est toujours la même date. Il y a cette année comme tous les ans dans «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» le festival des idées, puisque vous dites qu'il n'y a pas de thème central, pas de cohérence, c'est quand même cela le thème central, danse, musique, théâtre et aussi cinéma. L'année Lumière n'est pas oubliée mais ce n'est pas le thème principal. J'insiste aussi sur ce que vient de dire Marcel FERRÉOL que le grand succès de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes», succès qui n'était pas évident à l'origine puisqu'un certain nombre de structures boudait cette manifestation, il faut le dire, c'est que

désormais le Conservatoire, l'Espace Planoise, l'Ecole des Beaux-Arts participent régulièrement à cette manifestation et ont un effet d'entraînement par rapport à tous ces jeunes, à tous ces amateurs. Vous voulez des exemples, mais dans le domaine du théâtre il y en a une multitude. J'en donne un seul : le théâtre à tout prix «Potiron» maintenant reconnu au niveau national a démarré dans «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes».

Pour terminer, je voudrais poser une question à M. BAS : a quelle manifestation avez-vous déjà assisté ?

M. LE MAIRE : Il ne peut pas répondre, il a déjà pris deux fois la parole ! (rires)

M. FOUSSERET : Je crois que cela va bien l'arranger parce que je ne le vois pas souvent.

M. LE MAIRE : Il est sauvé par le règlement !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.